

## LES CHIFFRES D'AVRIL A JUIN 2021

### Bilan de l'accidentalité d'avril à juin 2021 et comparatif avec les années précédentes

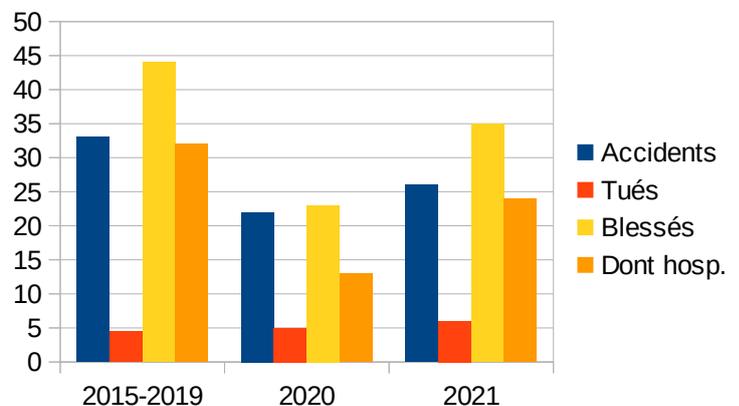
Bilan	Accidents	Tués	Blessés	Dont hosp.
Avril à juin 2021*	26	6	35	24
Avril à juin 2020	22	5	23	13
Moyenne des 2èmes trimestres de 2015 à 2019	33	4,5	44	32
Evolution	↓	↑	↓	↓
Récapitulatif du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin*	45	7	62	39

#### \*Chiffres provisoires

Le nombre d'accident a augmenté au deuxième trimestre notamment en juin en sortie du 3<sup>ème</sup> confinement.

L'addiction notamment à l'alcool est la principale cause des accidents de ce deuxième trimestre, devant la vitesse et le non respect des distances de sécurité dans des accidents impliquant des deux-roues.

La moitié des accidents du 2<sup>ème</sup> trimestre impliquaient des 2 (ou 3) roues, cyclomoteurs, motocyclettes et surtout bicyclettes (6 accidents dont un mortel)



Article R412-6 du Code de la route Tout véhicule en mouvement ou tout ensemble de véhicules en mouvement doit avoir un conducteur. Celui-ci doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables.

## INFOS

Chaque année en France, près de 30% des accidents mortels sont dus à une prise excessive d'alcool.

Ces décès pourraient être évités si tous les conducteurs respectaient strictement la limitation légale de l'alcoolémie au volant.

**Chaque verre consommé fait monter le taux d'alcool de 0,20 g à 0,25 g en moyenne.** Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, le degré de fatigue ou de stress, mais aussi le tabagisme ou simplement les caractéristiques physiques de la personne : pour les plus minces, chaque verre peut représenter un taux d'alcool de 0,30 g.



Si vous avez consommé de l'alcool mais que vous aviez prévu de reprendre le volant, mesurez votre taux d'alcoolémie avec un éthylotest : soufflez, vous saurez. Si vous dépassez la limite autorisée, fixée à 0,5 g/l ou 0,2 g/l (limite permis probatoire), attendez sur place que votre taux se réduise. Avant de partir, testez-vous encore.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les débits de boissons alcoolisées à emporter ont l'obligation de proposer à la vente des éthylotests (0,2 g/l et 0,5 g/l).

